

Assurance voyage

Remboursement pour retour hâtif



Vous revenez de voyage plus tôt que prévu et n'avez pas fait de réclamations? Vous pourriez avoir droit à un remboursement partiel de votre prime d'assurance. [Voyez quelles situations sont admissibles.](#)

PROCÉDURE

1. Remplissez ce formulaire.
2. Préparez une copie d'une preuve de votre retour au Québec parmi celles-ci (en format papier ou JPEG, JPG, PNG, PDF) :
 - Un reçu avec une adresse au Québec, signé et daté de la journée de votre retour
 - Votre état de compte bancaire avec votre nom et une transaction au Québec
 - Une carte d'embarquement ou un billet d'avion
 - La première page de votre passeport et celle avec le tampon officiel de retour au pays
 - Une preuve de passage aux douanes de l'Agence des services frontaliers du Canada (vous pouvez l'obtenir au 1-800-461-9999)
 - Votre formulaire I-94
 - Votre visa de voyage (visiteurs au Canada)
3. Envoyez ce formulaire et votre preuve de retour par courriel ou par la poste.

Courriel : retourhatif@caaquebec.com

Poste : Service des assurances CAA-Québec, 1180, rue Drummond, bureau 707, Montréal (Québec) H3G 2R7

Si vous avez droit à un remboursement, il sera déposé directement dans le compte de la carte de crédit utilisée lors de l'achat de l'assurance. Notre délai de traitement est d'environ 5 jours ouvrables après la réception de votre demande.

DES QUESTIONS?

Appelez-nous au 1-833-861-0112.

VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : EN SÉCURITÉ AVEC CAA-QUÉBEC

Vos renseignements personnels sont en sécurité avec nous. La collecte, la conservation, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels sont assujetties à notre [Politique de confidentialité](#).

Formulaire à retourner

Numéro de contrat:

Prénom:

Nom:

Téléphone:

Courriel:

Adresse:

N'oubliez pas de joindre votre preuve de retour à votre demande.